



HAL
open science

La forêt méditerranéenne d'hier à aujourd'hui : le cas de la Provence

Y. Rinaudo

► **To cite this version:**

Y. Rinaudo. La forêt méditerranéenne d'hier à aujourd'hui : le cas de la Provence. Forêt Méditerranéenne, 1988, X (1), pp.20-25. <hal-03555039>

HAL Id: hal-03555039

<https://hal.science/hal-03555039v1>

Submitted on 3 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La forêt méditerranéenne d'hier à aujourd'hui

Le cas de la Provence

Yves RINAUDO*

La forêt méditerranéenne n'est plus, depuis longtemps, un espace naturel. Partout se lit l'intervention de l'homme, ce qui, entre autres, entretient un vieux débat sur la définition de la forêt, infiniment variable dans le temps et dans l'espace. Les données statistiques sont loin de lever les incertitudes. Un exemple : deux estimations, en 1839 et en 1844⁽¹⁾, proposent respectivement 116 000 et 244 000 ha (avec l'arrondissement de Grasse) pour la forêt varoise. La seconde a pris en compte les terres vagues et vaines, semées, ici et là, de gros arbres. Aujourd'hui un taux de boisement égal à 10 % autorise à parler de forêt.

Une autre approche, moins illusoirement précise mais plus globale, combine deux types de référence ainsi définies :

– définition géographique : la forêt occupe les lieux élevés du terroir, habituellement désignés sous le nom de collines⁽²⁾ : comme celles-ci, elle est donc souvent périphérique ;

– définition botanique : elle est plus vague. Sommairement, elle oscille entre deux pôles extrêmes, la vraie forêt, c'est la futaie ; mais pour bien des indigènes, la forêt est, beaucoup plus largement, tout ce qui n'est pas cultivé.

Ces deux types de références ont l'avantage de souligner un point qui leur est commun : leur lien avec l'action humaine. Il ne s'agit certes pas de nier l'importance des facteurs naturels divers, sols, exposition, climat. Mais la forêt est aussi, surtout, un « espace aménagé », utilisé et modifié par l'homme, mobile et fluctuant :

- dans ses dimensions,
- dans sa composition floristique,
- dans son usage et sa gestion par les hommes.

La forêt est donc au centre des relations de l'homme et de la nature. Elle évolue comme elles. Paysage modulable, elle change progressivement, mais elle peut également subir des transformations brutales. L'homme et la nature combinent ainsi leurs effets pour fabri-

quer une histoire de la forêt qui n'est pas exempte de retours en arrière et de récurrences (gel, tempête, déforestation, reboisement, incendie...).

Toute étude de la forêt passe donc par son histoire, et toute forêt est « historique », c'est-à-dire objet d'histoire repéré et daté. Dès lors, il importe de retrouver les étapes d'une évolution qui a conduit à la situation actuelle, simple séquence inscrite dans une histoire longue, ce qui pose deux problèmes :

- Quand commencer ?
- Quand et comment délimiter et qualifier les séquences antérieures à la nôtre ?

Sans remonter trop loin dans le temps, faute de connaissances suffisantes, on peut repérer, à partir de l'exemple de la Provence, trois grandes étapes dans l'histoire de la forêt méditerranéenne :

– l'âge villageois, jusqu'à la fin du XIX^e siècle ;

– l'abandon de la forêt méditerranéenne (milieu du XIX^e – milieu du XX^e siècle) ;

– depuis le milieu du XX^e siècle : le retour à la forêt.

L'âge villageois, jusqu'à la fin du XIX^e siècle

C'est la plus longue séquence qu'il faudrait, sans doute, faire débiter avec les premières sédentarisation. Peu à peu, la forêt, mieux connue, davantage exploitée, sinon conquise, devient l'indispensable complément de l'économie villageoise. Pour simplifier, cet âge forestier villageois présente trois grandes caractéristiques :

La forêt enregistre de grandes fluctuations en sens contraire. Elle vit au rythme des grandes pulsations, faites d'avancées et de reculs : avancées probables depuis les grandes crises du bas Moyen Age, et peut-être jusqu'aux XVI^e-XVII^e siècles, reculs aux XVIII^e et XIX^e siècles jusque vers les années 1850-1860. Intervient alors, à côté des contraintes naturelles (variations climatiques, gels comme celui de 1820 néfas-

tes au pin d'Alep, peut-être épidémies végétales), la pression humaine plus ou moins marquée. Les vides de la peste (XIV^e-XV^e siècles), ceux des guerres (XVI^e-XVII^e siècles) ont dû, au moins localement et temporairement, faciliter les conquêtes de la forêt. Au contraire, la multiplication des hommes, depuis le XVIII^e siècle, puis l'engorgement des campagnes au milieu du siècle suivant, attaquent la forêt (en particulier les communaux) qui recule. Pour apaiser leur faim de terres, pour ne pas mourir de faim, les hommes défrichent la moindre parcelle de terre productive. Les pentes les moins favorables sont conquises. C'est alors que prolifèrent ces terrasses étroites, péniblement accrochées à des sols trop pentus jusque là négligés, et les premières abandonnées dans l'adversité⁽³⁾. L'ampleur de la mortalité des oliviers lors du gel de 1820 s'explique en partie par ces mises en culture à la limite des garanties climatiques⁽⁴⁾. En même temps, tout ce qui subsiste de ressources forestières est avidement recherché, disputé, récupéré pour le bois d'œuvre, pour le chauffage, pour l'élevage, pour l'engrais... L'équilibre villageois en dépend. Et, à l'occasion, l'État aussi est preneur (bois de marine).

Bref, les hommes sont alors trop nombreux pour les « forêts » disponibles. Ce déséquilibre ne va pas sans tension ni transformation.

La forêt, toujours plus réduite, se voit attribuer trois types de vocations concurrentes et même contradictoires :

– pour les communautés qui en disposent, elle doit permettre l'exercice, accepté et réglé, de « droits d'usage immémoriaux », souvent disputés et non moins souvent réactivés. Car ils sont vitaux pour l'économie domestique (bois de chauffage), l'artisanat (bois d'œuvre pour menuiserie, bois pour les fours à chaux, les tuileries), pour l'agriculture enfin (litière, engrais à partir de feuillages, défrichements temporaires ou non, terrains de parcours pour le petit bétail, glandée). Ces droits d'affouage, de bois mort et de mort-bois, de parcours, de glandage, véritables « usages » de survie, intègrent complètement la forêt à l'économie villageoise. La fo-

*Professeur à la faculté des Lettres et Sciences humaines, rue Viollette, 84000 Avignon.

rêt en est le complément obligé, dispensatrice de ressources indispensables. Aussi, tous les bois possibles sont-ils grevés d'usage, bois privés comme bois communaux. Et, devant la force dévastatrice d'une demande fortement croissante et les abus qu'elle suscite, les propriétaires inquiets tentent de les limiter ou de s'y opposer;

— pour les propriétaires privés, la forêt doit être gérée dans un but lucratif individuel. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la demande des activités industrielles (machines à vapeur des « manufactures » textiles, savonneries, petites forges, grosses tuileries, etc.; caisseries, poteaux de mines et ultérieurement traverses de voies ferrées, etc.), du bâtiment, des villes, s'accroît. Dans une région où le charbon de terre reste rare et cher, les prix du bois à brûler s'envolent, comme d'ailleurs ceux des bois d'œuvre⁽⁵⁾. La forêt devient source de profits accrus. En même temps, quelques spéculations en renforcent encore l'intérêt : écorce du chêne vert pour l'extrait tannique, indispensable aux industries du cuir nombreuses dans la région (cf. Grasse, Barjols, Draguignan, Toulon) et, plus encore, liège, essentiellement pour la bouchonnerie qui révolutionne l'économie des Maures et de l'Estérel, à l'origine de l'éclosion vigoureuse de quelques bourgs manufacturiers comme la Garde-Freinet⁽⁶⁾. Pour les propriétaires, les profits croissants de leur forêt ne peuvent plus être hypothéqués par les pratiques collectives, destructrices des droits d'usage.

— L'État enfin, affirme une double vocation, spectaculairement manifestée par la grande ordonnance de Colbert, en 1669. D'une part, au titre de responsable de la défense nationale, il cherche de bons bois de marine. Il protège une vocation « militaire » de la forêt, imposée à tous. Mais à la fin du XVIII^e siècle, et encore plus au XIX^e siècle, la forêt méditerranéenne, pauvre en belles pièces, échappe largement à cette contrainte. L'État cependant reste présent, en vertu d'une autre vocation depuis longtemps affirmée, celle de conservateur éminent d'un patrimoine naturel menacé⁽⁷⁾. Et ici il rejoint les préoccupations des propriétaires privés. Les abus des communautés et de certains particuliers, en matière d'extraction de bois et de litières, les ravages imputés aux chèvres et aux moutons, la consommation abusive de glands, les excès de défrichement, interdisent la régénération spontanée, ruinent la végétation et les sols, libèrent la force destructrice de l'érosion⁽⁸⁾. Il est temps d'intervenir efficacement.

La forêt se trouve ainsi prise entre trois feux, si l'on peut dire. Mais ce sont deux attitudes seulement qui s'opposent, sources de nombreux conflits qui ont pour enjeu la forêt et son devenir. Sommairement, il s'agit du libre usage pour tous ceux de la communauté, affronté au contrôle par et pour quelques-uns. Or, pour les premiers, les seconds, État ou propriétaires privés, sont

des étrangers hors des circuits des solidarités communautaires. Si bien que la forêt se trouve prise dans un double conflit : une guerre civile entre propriétaires et collectivités et une guerre de frontières entre communautés et État. Amorçés au XVII^e siècle, ces affrontements sont fortement réactivés avec le code forestier de 1827. Au milieu du XIX^e siècle, dans les conditions les plus difficiles pour les campagnes, l'addition de ces deux types de conflits déchaîne partout des troubles forestiers nombreux, multiformes, violents⁽⁹⁾.

Ce qui est alors en jeu, c'est le maintien d'une gestion forestière dans le cadre d'une agriculture et d'une économie villageoise encore largement fermée, autarcique. En face, on prône une gestion « professionnelle » par des forestiers, privés ou « publics », dans la perspective d'une économie de marché pour les premiers, de la conservation des grands équilibres naturels pour les seconds. Affrontement d'autant plus explosif ici que la région n'offre pas beaucoup d'autres possibilités alors, sinon l'exploitation exaspérée de formules traditionnelles : les grandes industries et les grandes villes sont trop peu nombreuses et les moyens de communication encore insuffisants.



Un exemple de gestion intégrée typique des versants méditerranéens : terrasses agricoles en adret et village perché. Photo François Binggeli

Cette dure période, mémorisée dans l'histoire longue, a légué deux images « socio-botaniques » de la France : l'usage communautaire appauvrit la forêt. La forêt communale, c'est le taillis (favorable à l'élevage, plus rapidement « consommable » grâce à des révolutions courtes). L'emprise des usages communautaires est responsable de la dégradation de l'espace forestier; par contre, l'usage privé ou étatique protège la forêt. Mais en même temps, il l'interdit. C'est à la fois recommandable et peu apprécié parce que, pour le méditerranéen, le bois, quel qu'il soit, est toujours un peu à tout le monde... Cette dualité fait tout l'inconfort de celui qui l'incarne : le garde-forestier, public ou privé.

Au-delà de leur opposition, qui n'exclut pas la complémentarité, ces deux images renvoient à une perception

de la diversité qualitative et quantitative de l'espace forestier.

Contraction et dimorphisme : résultat des malheurs du temps, la forêt méditerranéenne enregistre une réduction sensible de la superficie. Sans doute atteint-elle au milieu du XIX^e siècle un étiage historique. Mais l'incertitude des statistiques, déjà évoquée, ne permet pas toujours une mesure précise. (Par exemple, la forêt varoise : en 1789, 135 000 ha ? en 1839, 116 000 ha ? et en 1911, 290/300 000 ha).

En même temps qu'elle se réduit, la forêt change aussi d'aspect. Le paysage forestier réagit en fonction du rapport de force entre les deux grands types de gestion qu'il subit, communautaire ou privée/étatique.

La gestion collective communautaire privilégie le taillis et les feuillus, chênes essentiellement les plus favorables à l'exercice des droits d'usage. Le pâturage, plus aisé, y trouve davantage à consommer : les taillis sont ouverts dès la cinquième, puis la septième année dans le Var, à la fin du XIX^e siècle. La révolution, plus courte (20-24 ans pour les chênes verts, 15-18 ans pour les blancs à la fin du XIX^e siècle, sans doute moins, un demi-siècle plus tôt), permet de mobiliser plus souvent les produits forestiers, écorce à tan et bois. Grâce aux feuillus, qui rejettent plus de souche, le couvert arboré, sensiblement dégradé, n'est pas cependant irrémédiablement compromis, sauf en cas de défrichement. Car le taillis, forme régressive de la forêt, peut préparer plus aisément à un futur déboisement, surtout si le feu s'y met. La culture sur brûlis forestier, en effet, se pratique ici depuis longtemps, en particulier dans les Maures et l'Estérel. Elle rapporte bien peu : 3 à 4 fois la semence, plus grand-chose dès la 2^e ou 3^e année; mais la pauvreté des hommes et des terres lui assure une belle longévité. Le géographe Foncin la rencontre encore au début du XIX^e siècle⁽¹⁰⁾.

De telles pratiques nourrissent les accusations maintes fois formulées de surpâturage et de défrichement excessif, fruits d'une gestion à courte vue qui rapidement ruine le sol pour des profits dérisoires. La communauté maîtresse de ses bois les ruine. La forêt ainsi attaquée se morcèle, les grands massifs se réduisent (dès le XVIII^e siècle dans le Var⁽¹¹⁾), le taillis et le déboisement progressent.

Lorsque des spécialistes, employés des particuliers ou de l'État, prennent en charge la forêt, ils la protègent, la renforcent et assurent son avenir. Le profit privé et l'intérêt national, tel que le définissent les forestiers, s'entendent pour prôner et favoriser la « conversion » du taillis en futaie, à évolution bien plus longue mais susceptible de profits bien supérieurs. Ainsi, au milieu du XIX^e siècle, la futaie de chênes, bien conduite, est proposée comme une heureuse spéculation, grâce à son bois et

surtout son écorce : c'est la réussite remarquable des chênes-lièges des Maures et de l'Estérel, « cultivés » dans de grandes exploitations forestières (et agricoles) de la région d'Hyères par exemple (domaine de Sainte-Eulalie, famille de David Beauregard; domaine de la Décapris, dans la vallée de Sauvebonne; domaine des Maures, à proximité même de la famille Aurran). Au moment, quelques esprits éclairés, comme Charles de Ribbe, conseillent aussi l'enrésinement en pin d'Alep et surtout en pin maritime, plus rapidement exploitables que le chêne, fournisseurs de matières premières pour les caisseries, les mines et les voies ferrées.

Le code forestier de 1827 vient conforter cette orientation vers une nouvelle forêt, mieux ordonnée, plus « durable », plus productive. Les propriétaires qui, parfois dès le XVIII^e siècle, marchent dans cette voie, sont encouragés et protégés. Ceux dont la gestion s'avère dangereuse seront contrôlés et certaines initiatives interdites (défrichements sur les pentes, surpâturage). Enfin, les communes, grandes responsables des dégradations, sont désormais strictement surveillées et contenues grâce à la « soumission » de la plus grande partie de leur bois. Ainsi l'État, comme les meilleurs des propriétaires privés, est garant d'un avenir forestier de qualité.

Peu à peu donc s'est constitué un double paysage forestier, chacun avec sa réalité et l'image qu'elle porte : une forêt villageoise communautaire, faite de taillis, de petits chênes, toujours plus dégradée, qui ne protège plus les sols (en particulier sur les pentes qu'elle déserte) parce que soumise à des excès d'exploitation pour des résultats illusoi-res; une forêt de l'État, et des « gros » aussi, riche en futaies, chênes et pins, bien gérée, rentable, préservatrice de l'avenir.

L'une et l'autre coexistent, dans le même terroir souvent. La première, appuyée sur la force des pratiques et des résistances, l'emporte, et largement : à la fin du XIX^e siècle, les taillis représentent environ deux tiers des forêts varoises. Cependant, le poids de l'État et du « privé » ne cesse de s'alourdir. En même temps, l'environnement économique et humain de la forêt se modifie profondément.

L'abandon de la forêt méditerranéenne (milieu du XIX^e milieu du XX^e siècle)

L'essor d'une agriculture de marché (la viticulture, mais aussi sur la côte les cultures florales et maraichères), la décompression humaine, née de l'exode rural, réduisent jusqu'à l'effacer l'intérêt économique des bois pour les communautés villageoises. Ailleurs en France, la forêt, si elle est bien située, développe sa vocation industrielle (Jura, Vosges,

Massif Central à un moindre degré). Ici, la qualité fort médiocre des bois méditerranéens, liée à la nature et à l'histoire, interdit une telle reconversion, sauf l'exception temporaire du liège. L'abandon se généralise, entraînant deux conséquences majeures.

L'État et le privé ont désormais le champ libre. En fait, dès le dernier tiers du siècle, le profit forestier, aléatoire et déclinant, décourage les propriétaires privés⁽¹²⁾. Reste l'État, face à des communes beaucoup moins motivées pour défendre leurs antiques droits d'usage. Dès lors, la pensée et l'action des forestiers peuvent se déployer beaucoup plus aisément⁽¹³⁾, avec un double souci : protéger et améliorer, pour assurer enfin un avenir sain et profitable à cette forêt longtemps malmenée. Dans ce but, deux politiques sont mises en œuvre, concurremment :

Étendre l'emprise des services forestiers par le biais d'une législation protectrice renforcée. Les lois de 1860, puis de 1882, concernent les terrains de « montagne » et les pentes pour lutter par l'herbe et par l'arbre contre l'érosion (périmètres de protection). D'autre part, la déprise humaine et l'abandon des terres multipliant la végétation anarchique accroissent, dit-on, les risques d'incendie. Depuis le milieu du XIX^e siècle, Charles de Ribbe, bon connaisseur de la forêt du temps, dénonce cet engrenage désastreux⁽¹⁴⁾. Après le grand incendie de 1868 (11 000 ha ravagés dans les Maures et l'Estérel), le feu passe au premier rang des ennemis de la forêt méditerranéenne. La loi de juillet 1870, spécifique aux Maures et à l'Estérel, prévoit un quadrillage des massifs par des routes forestières, facilitant la prévention (surveillance) et la lutte contre le feu. Faiblement appliquée, faute de crédits, la loi est reconduite en août 1893, avec une insistance particulière sur la création de brigades volantes et d'associations syndicales de défense. Les Maures et l'Estérel bénéficient alors des efforts de quelques forestiers dévoués et dynamiques comme l'inspecteur Auguste Mutterse. Au début du XX^e siècle, 407 km de pistes et de routes, 405 km de pare-feu sont tracés (1905)⁽¹⁵⁾. Tous les espoirs sont permis. Salvador, garde général des Eaux et Forêts dans la conservatorerie de Nice, triomphe en 1903 : « Ce qu'il y a de certain, c'est que (la forêt) ne sera plus ravagée comme autrefois sur de vastes surfaces... la plus belle partie du massif de l'Estérel conservera ses forêts parce que celles-ci appartiennent à l'État⁽¹⁶⁾ ».

La lutte contre le feu nécessitant

d'importants moyens et aussi une formation spécifique, progressivement les forestiers doivent accepter la collaboration, parfois mal tolérée, avec des pouvoirs « étrangers » : groupements d'associations syndicales forestières, encouragées par la loi du 26 mars 1921 (20 dans les Maures et l'Estérel en 1937, regroupées dans une Fédération des associations syndicales des Maures et de l'Estérel, syndicat forestier de Provence dans les Bouches-du-Rhône), équipes de sapeurs forestiers et pouvoirs « civils » qui sont chargés de diriger la lutte contre le feu (maire, loi du 26 mars 1924; préfet ou son délégué si plusieurs communes sont touchées, loi du 22 février 1936)...

En même temps, les forestiers poussent la « conversion ». D'abord, il importe de repérer et de choisir la flore la mieux adaptée. Le pin d'Alep, conquérant vigoureux, le pin maritime à un moindre degré, ne font pas l'unanimité. D'autre part, on discute de l'aménagement le plus souhaitable (futaie homogène ou mélangée ? équiène ou jardinée ? part, inévitable, des taillis ?). Les possibilités locales et les conceptions forestières, que les premières justifient sinon renforcent, réduisent le rôle économique à un rang tout à fait secondaire. Quelques tentatives s'efforcent de bien relancer le liège (début du XX^e siècle), l'extraction de la gomme de pin maritime (1914-1918) ou le charbon de bois (1939-1945) : au total, peu de choses⁽¹⁷⁾.

Finalement, dans la forêt méditerranéenne, de plus en plus délaissée par ses anciens usagers, les forestiers sont davantage chez eux. Ils peuvent enfin pratiquer cette gestion de la forêt pour la forêt, la meilleure possible à leurs yeux. En quelque sorte, une gestion « gratuite », non destinée à « produire » comme jadis et naguère. Mais les forêts publiques et soumises ne sont qu'une partie de l'ensemble (75 à 80 % de bois privés dans le Var à la fin du XIX^e siècle). Et les moyens disponibles pour les remodeler sont bien inférieurs à l'ampleur de la tâche. Aussi, le nouveau paysage forestier qui s'étend reste-t-il sensiblement éloigné du modèle imaginé.

Une autre forêt. Alors se développe le type de forêt qui domine partout aujourd'hui, caractérisé par quatre traits majeurs :

Le plus évident, c'est bien sûr le dynamisme des espaces forestiers; l'exemple le plus frappant est celui du Var où la superficie boisée double en deux générations :

	Vers 1840	1878	1914	Vers 1980
Hautes-Alpes		123 000 ha		223 000 ha
Alpes-Maritimes		90 200 ha	94 000 ha	151 000 ha
Var	120 000 ha ?		295 000 ha	310 000 ha
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			630 000 ha	1 100 000 ha (65 % = bois privés)

Mais dans quelle mesure ces bois « statistiques » nouveaux méritent-ils d'être classés parmi les forêts ?

En effet, à mesure que la forêt s'étend, elle devient aussi bien plus difficile à définir. Souvent dégradé, le couvert forestier se dilue dans les landes et terres vagues parcimonieusement semées d'arbres. A partir de quand cette « dégradation » fait-elle disparaître la forêt ? La notion est alors insaisissable avec précision, laissée à l'appréciation de ceux qui recensent et classent les superficies. Et on sait que, pour bien des gens d'ici, le terme de forêt annexe tout ce qui n'est pas culture...

Certainement, bien des forêts ne sont pas alors moins riches en arbres qu'au milieu du XIX^e siècle. Certaines cartes postales de la fin du XIX^e siècle (arrière-pays niçois par exemple) montrent un état sans doute proche de celui qui était le plus répandu un demi-siècle plus tôt. Par contre, la forêt du XX^e siècle est beaucoup plus sale, encombrée d'un sous-bois arbustif proliférant. Plus justement, peut-être, il faudrait parler d'une forêt « mal normalisée », non conforme aux « normes » des forestiers : la forêt, ce sont des arbres harmonieusement formés et répartis, avec un bon sous-bois discipliné ; or, ici, domine toujours le taillis : 2/3 des « forêts » varoises vers 1890-1900, encore près de 60 % en 1929, et aux mêmes dates 58 % et 46 % dans les Bouches-du-Rhône⁽¹⁸⁾. Il y a loin des bois méditerranéens à ce modèle théorique et intellectualisé, situation qui n'est pas sans rappeler l'opposition entre le rationalisme des jardins à la française et le « romantisme » des jardins anglais. Dans ces conditions, le classement des terres peut donner matière à bien des incertitudes. Et, pour compliquer encore l'affaire, intervient le jeu des propriétaires qui peuvent – ou non – avoir intérêt à un classement en zone forestière.

Si l'on n'est pas toujours sûr de sa véritable nature, la forêt méditerranéenne du temps fait quand même l'unanimité sur un point : elle serait beaucoup plus fragile par une sensibilité accrue au feu. L'optimisme des forestiers comme Salvador est mis à rude épreuve avec les incendies de 1918, 1921, 1924 et 1927. Cependant, ici et là, la forêt résiste mieux. A côté d'une « zone rouge », principalement littorale⁽¹⁹⁾, des secteurs mieux protégés apparaissent, comme des « conservatoires » de la forêt « d'avant l'incendie », plus arborée, moins dégradée.

Livrée aux forestiers ou abandonnée au feu, la forêt est en voie de recomposition floristique. Les premiers ne remettent pas en cause l'enrésinement « spontané » que le second se charge de favoriser. Dès 1938, Kunhlotz-Lordat affirmait la postérité résineuse des incendies. On en est moins sûr aujourd'hui : après le feu, les résineux colonisent surtout les anciennes terrasses de culture ; ailleurs, le chêne se défend bien.



Cette carte postale d'antan illustre la pratique traditionnelle du gemmage. Photo Joël Laurent DDAF Bouches-du-Rhône (Diaporama)

Quoi qu'il en soit, les résineux s'étendent alors, favorisés encore par la rapidité de leur croissance et la perte de tous les débouchés intéressants pour le chêne (tan, charbon de bois, liège). Des études monographiques de communes permettraient de préciser dans le détail cette évolution. Le recul des feuillus inégal, s'amorce dès le XVIII^e siècle en Provence varoise. Les taillis de chênes dominèrent alors. De nombreux chênes parsèrent les plaines littorales, comme à Hyères, la Garde. Au XIX^e siècle, ils disparaissent. A Hyères précisément, la pinède passe de 31 % en 1808 à 55 % en 1878 et à 60 % en 1912.

En Provence caennaise, les chênes verts et blancs restent au premier rang en 1878. Ils sont détrônés en 1912 par les pins. Par contre, la suberaie des Maures et de l'Estérel se développe sensiblement au XIX^e siècle. Au total, les feuillus, « reliques de la forêt post-glaciaire », ne dominent que sur une dorsale de Tavernes, La Sainte-Baume jusqu'aux Maures⁽²⁰⁾.

En Provence occidentale, les bois communaux étaient encore, en 1830, composés majoritairement de taillis de chênes (37 550 ha sur 43 500)⁽²¹⁾. Mais déjà une enquête de 1724, après visite générale, établissait, pour le Comté de Provence, la supériorité numérique des pins (345 000 chênes recensés plus 83 000 arpents de taillis, contre 1 430 000 pins plus 5 500 arpents). Des communes comme Jouques, Rognes, Saint-Paul, Aiguères, ne possédaient pas de taillis de chênes ; mais il n'y avait pas de pins à Carry, Allauch, Château-neuf-de-Martigues...⁽²²⁾.

Au total, avec les pins, sapins, mélèzes de Haute-Provence (forêt originelle plus reboisement)⁽²³⁾, les résineux couvrent actuellement plus de la moitié des superficies boisées (54 % des forêts de

Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les années 1970).

Ainsi l'histoire, après de longs et âpres conflits, réserve des faveurs aux forestiers. Mais la forêt, où ils sont désormais libres d'appliquer leurs conceptions, est mal en point. Dynamique mais dégradée et sale, elle vit sous la menace permanente de l'incendie, favorisée par un enrésinement que lui-même accroît. Les forestiers, qui ne peuvent tout faire ni tout contrôler, doivent de plus en plus compter avec lui. Doté d'une forte charge émotionnelle, le feu, scandale insupportable, devient peu à peu la référence-clé qui justifie une nouvelle approche de la forêt et suscite un nouveau système de relations entre les hommes et les bois.

Depuis le milieu du XX^e siècle : *le retour à la forêt*

« L'économie forestière » méditerranéenne traditionnelle ne vit plus que sous la forme de quelques activités résiduelles, plus ou moins vigoureuses. Par contre, le développement touristique revalorise ces espaces largement abandonnés. Certes, ce retournement d'attitude apparaît plus précocement ici et là : dans l'entre-deux guerres, dans les Alpes-Maritimes, on s'inquiète pour le « capital touristique » que représentent les « espaces verts » déjà rares⁽²⁴⁾. Mais la prise de conscience massive s'effectue plus tard, pas avant les années 1950 et même 1960. C'est d'abord la qualité du cadre de vie, la beauté du « sauvage » qui sont perçues. Puis, plus largement, et aussi plus massivement, intervient la diffusion de la notion « d'écologie », grâce aux médias, mais aussi, si l'on peut dire, à l'incendie. Ce

« fléau estival » sensibilise chacun à la valeur irremplaçable d'une forêt particulièrement fragile et menacée. Paradoxalement, en apparence du moins, l'incendie revalorise la forêt, milieu physique et champ imaginaire devenu indispensable aux hommes d'aujourd'hui... et à l'économie du pays.

Ainsi, la misérable forêt méditerranéenne s'est trouvée investie de valeurs nouvelles, nées du poids de strates de sensibilités accumulées, où médias et incendies jouent un grand rôle. Le feu et son coût (économique et « paysager ») pèsent lourdement pour dessiner un consensus forestier qui tient largement en deux propositions :

– la forêt, écosystème fragile, est vitale pour tous ;

– il faut donc la protéger, pour certains la sauver, par une politique efficace de lutte et d'aménagement fortement mobilisatrice.

La politique forestière se définit désormais en fonction de ces impératifs, qui imposent encore une participation élargie au-delà des seuls spécialistes.

Une protection accrue et une gestion autre

Cinq directions centrées sur la lutte contre le feu sont privilégiées :

– Le débroussaillage apparaît le plus simple et le plus facile à réaliser techniquement. Seulement envisageable dans les secteurs sensibles (proximité de routes, d'habitations...), il coûte cher pour des résultats temporaires. En fait, c'est une opération à fonds perdus qui, au mieux, peut aider à préserver la forêt. Les expériences d'élevage débroussaillier, moins coûteuses, demandent toutefois des subventions et des aides. En terme de production, ces troupeaux, ovins principalement, caprins et bovins, ne sont pas « rentables ». Mais si l'on inclut précisément le capital forestier mieux protégé, l'expérience devient intéressante. Aujourd'hui les forestiers, longtemps hostiles, s'y rallient. On parle de généraliser l'élevage en forêt. Belle revanche du mouton... grâce à l'incendie : « vaches, moutons, chèvres ou même chevaux : ils broutent contre l'incendie⁽²⁵⁾ ». Enfin, à côté des atteintes portées à la faune, débroussaillage et pâturage risquent encore de favoriser le développement de pelouses sèches, propres aux départs de feu – ce que précisément ils sont sensés réduire...

– La surveillance des forêts, en particulier dans les zones sensibles (rouges) et en période de risques accrus (vent fort, sécheresses, saison estivale), est étendue et renforcée, d'autant qu'imprudence et malveillance sont largement rendues responsables des sinistres. Elle s'accompagne du renforcement des moyens de lutte contre l'incendie.

– Une action de restructuration doit regrouper en ensembles plus vastes (au besoin par « copropriété ») la multitude de parcelles privées. Avec une meilleure desserte, plus aisément réalisable, la

gestion, moins éclatée, sera aussi moins lourde. Plus accessibles, dotés de pare-feu plus nombreux, les massifs seront aussi mieux préservés. Des propriétés regroupées et des massifs rationnellement compartimentés, tels sont les résultats espérés d'une restructuration heureusement conduite. En même temps, la définition et la réalisation d'une nécessaire politique de repeuplement et de recomposition de la forêt se trouvent facilitées.

– La question des essences à favoriser est débattue depuis longtemps. Les résineux ont trop conquis. Ils rapportent peu, faute de débouchés, et ils sont particulièrement sensibles au feu. Les chênes, bien adaptés aux conditions locales, et des espèces nouvelles comme certaines variétés d'eucalyptus, doivent être favorisés. Plus intéressants pour l'industrie (bois de construction, meubles, pâte à papier), ils sont aussi susceptibles de mieux résister au feu. Dans le court terme, compte tenu des lenteurs de la croissance des espèces retenues, on peut espérer, au mieux, un rééquilibrage de la composition floristique des forêts méditerranéennes.

– Enfin, la réussite de ce rééquilibrage passe par l'adoption d'un type d'aménagement privilégié. La futaie, – équienne ou jardinée selon les perspectives locales et, sans doute, le « choix » des forestiers – est présentée comme la formule à développer, en accord avec les choix floristiques mais aussi avec les préoccupations des « consommateurs » d'espaces forestiers, touristes, résidents, industriels éventuels. Elle a le double avantage de répondre à la « forêt imaginée » des uns, aux besoins économiques des autres.

La forêt méditerranéenne a retrouvé sa place dans les préoccupations des hommes d'ici. L'abandon complet et galopant, comme naguère, n'est plus admis. Au contraire, la pression publique, appuyant le vieux désir des forestiers, demande la mise en œuvre d'une véritable politique forestière.

Les acteurs de la politique forestière

Le coût énorme des différentes mesures déjà mises en œuvre, celui de ce qui reste à faire, dépassent amplement les ressources localement disponibles. De leur côté, bien des décisions dépendent des pouvoirs publics. Aussi, le rôle de l'État, directement ou par l'intermédiaire des pouvoirs qu'il délègue (commune, département, région), s'est-il ici comme dans d'autres domaines, fortement accru. Au total, résultat du désintérêt passé et des urgences récentes, 47 % de la superficie boisée de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont « soumis » (moyenne nationale : 32 %). Le forestier, plus que jamais, occupe la forêt et s'en occupe. Pour lui, pas de doute, le sens de l'histoire se confirme. Cependant, si le poids du spécialiste s'est accru, il n'est pas seul. L'usager est

de nouveau présent, qui retourne en force dans les bois. Certes, jamais les bois n'ont été déserts : il suffit de penser aux chasseurs. Certes encore, ces bois « revisités » ne sont encore, le plus souvent, que les franges les plus accessibles des massifs. Il n'empêche. Une multitude de groupements d'associations, plus ou moins formelles, « s'intéressent » à la forêt, expression consciente et active d'une opinion publique sensibilisée aux thèmes écologiques. La forêt est un élément du cadre de vie commun ; tous ont des « droits » sur ce patrimoine dont il importe d'assurer l'avenir. Les forestiers sont là, mais il leur faut compter avec l'usager, principal utilisateur, finalement, de ces bois menacés.

La forêt-loisir

Les perspectives de la forêt méditerranéenne se trouvent sensiblement réorientées. Son intérêt économique est relancé. A côté de quelques productions industrielles éventuelles (pâte à papier à partir d'eucalyptus) ou réactivées mais coûteuses (élevage, usage nouveau du liège, en particulier dans le bâtiment), compte surtout la plus-value que les espaces boisés apportent au cadre de vie. La forêt est un élément de l'environnement qui en élève le prix, à un double titre :

– elle se paie cher comme cadre naturel d'un bâti résidentiel,

– elle « rapporte » comme lieu de loisirs collectifs, en favorisant le tourisme sous des formes diverses.

En réalité, se révèle ici la vocation privilégiée de la forêt en matière d'environnement et de loisirs.

La forêt-loisir conserve, offre et garantit tout un ensemble de biens et de valeurs, de plus en plus recherchés par les hommes urbanisés et « dénaturés » :

– forêt-santé, parce que, restée « naturelle », elle offre l'air pur et la chlorophylle ; elle dégrasse les corps aussi par l'hygiène de la marche sous des formes diverses ;

– forêt-connaissance, elle montre la flore et la faune, la vie des hommes, des bêtes et des plantes ; elle rafraîchit l'esprit par de grandes leçons « d'histoire naturelle » à méditer ;

– forêt-esthétique, elle renvoie à la véritable beauté, celle de la nature ici encore en liberté.

C'est tout un espace peuplé de bonheurs divers, pour l'âme et le corps, une forêt heureuse qui vit dans l'imaginaire actuel, qui mobilise ses usagers pour sa défense, qui nourrit la pression de l'opinion publique.

Certes, cette vocation n'affecte pas toutes les forêts méditerranéennes, ni au même degré celles qui sont touchées. Mais si le poids des loisirs est forcément inégal, les secteurs hors du champ de fréquentation des « usagers » se réduisent.

En définitive, peu ou prou, toute la forêt méditerranéenne est investie de

Les fonctions de la forêt

	Var	Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes
Production	15 %	5 %	40 %
Protection du sol	10	10	21
Environnement	45	58	30
Résidence, loisirs	15	12	9
Chasse	5	5	—
Pare-feu	10	10	—

ces valeurs inestimables mais fragiles que tous, et pas seulement les forestiers, doivent défendre.

Conclusion

A l'issue d'une histoire faite, successivement, d'intérêt passionné puis d'abandon total, la forêt méditerranéenne à nouveau passionnée. Certains n'avaient jamais rompu avec elle; ils étaient peu nombreux: les villageois, restés chez eux, et les forestiers, les uns et les autres par vocation, si l'on peut dire. Aujourd'hui, tous veulent être présents dans la forêt, tous sont « concernés ». Et ce sont les grandes retrouvailles de l'homme méditerranéen et de ses bois.

Ainsi, la forêt, confrontée à l'excès d'hommes au XIX^e siècle, désertée ensuite pendant un siècle, retrouve des usagers de plus en plus nombreux. Tour à tour excessivement socialisée, puis excessivement « ensauvagée », avant d'être, à nouveau, menacée d'un abus de fréquentation, jamais elle n'a pu vivre dans un équilibre satisfaisant avec les hommes⁽²⁷⁾. Dans tous les cas, elle a été, elle est menacée: par le travail de l'homme et/ou par le feu. Avant-hier, il s'agissait d'harmoniser de nombreux droits collectifs des villageois avec les intérêts étatiques et privés. Hier, la forêt s'abandonnait au sauvage, pas tellement naturel car la vraie nature, pour les hommes, est celle qu'ils fabriquent. Aujourd'hui, il importe de concilier une faim de nature, dangereuse pour celle-ci, et le maintien exigé d'un patrimoine doté de vertus multiples et indispensables à l'homme moderne.

Chacune de ces situations s'est répercutée sur la surface, la composition, la gestion d'espaces forestiers ainsi pourvu d'une grande plasticité. Contraction puis dynamisme, taillis puis futaie, chênes puis résineux, résineux puis feuillus, chaque séquence d'histoire forestière a eu son accent particulier, composé par l'homme. Car la forêt, création humaine, est modelée par la gestion qu'elle subit... Jadis les usagers, nombreux dans les bois face aux forestiers parfois, souvent impuissants, mangeaient l'arbre. Naguère, les forestiers maîtres du terrain, interdisaient sans toujours protéger. Aujourd'hui, les uns et les autres se retrouvent à nouveau, davantage sans doute dans un esprit de collaboration, pour assurer à la forêt une existence acceptable pour tous.

Y.R.

Notes

- (1) M. Agulhon, 1970, p. 42 et ADV, procès verbaux du Conseil général, 1844.
- (2) C. Bromberger 1980-1981.
- (3) Baehrel, 1961, cité par Paulet, 1978, parvient même à une chronologie très fine de ces avancées et de ces reculées: 1625-1660, déboisement et conquête des restanques; 1660-1700, repli des cultures; 1700-1730, reconquête des restanques; 1730-1760, abandon relatif; 1760-1790, reprise.
- (4) M. Agulhon, 1971, p. 160.
- (5) M. Agulhon, 1970, p. 49 et Y. Rinaudo, 1980.
- (6) M. Agulhon, 1970, pp. 332 et sp.
- (7) Andrée Corvol, 1987.
- (8) C. de Ribbe, 1857, A. Douguedroit, 1976, etc.
- (9) M. Agulhon, 1970, p. 49 et sp.
- (10) Foncin, 1910.
- (11) J.-P. Paulet, 1978.
- (12) Y. Rinaudo, 1980.
- (13) B. Kalaora et D. Poupardin, 1984.
- (14) C. de Ribbe, 1866, *enquête sur les incendies de forêts...*, 1869.
- (15) I. Carré, 1985.
- (16) I. Carré, 1986.
- (17) Y. Rinaudo, 1980.
- (18) I. Carré, 1986.
- (19) J.-P. Paulet, 1978.
- (20) Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône, 1928, p. 763.
- (21) Idem, p. 757 et sp.
- (22) A. Douguedroit, 1976.
- (23) I. Carré, 1986.
- (24) Nice-Matin, 23 juillet 1987.
- (25) J.-P. Paulet, 1978.
- (26) Y. Rinaudo, 1984.

Ouvrages de référence

- M. Agulhon, 1970. *La république au village*, Plon.
- M. Agulhon, 1971. *L'agriculture et la société rurale du Var dans la première moitié du XIX^e siècle*. Études d'histoire provençale, Gap, Ophrys.
- R. Baehrel, 1961. *Une croissance: la Basse Provence rurale (fin XV^e-1789)*, Sevpen.
- L. Bromberger et al., 1980-1981. « Les paysans varois et leurs collines ». *Forêt méditerranéenne*, t. II, n° 2, t. III, n° 1.
- I. Carré, 1985. *Les incendies de forêt dans les Alpes-Maritimes, 1918-1939*. Mémoire de maîtrise, Nice.

- I. Carré, 1985. « Les incendies de forêt dans les Alpes-Maritimes, 1919-1939 ». *Recherches régionales* n° 3.
- A. Corvol, 1987. *L'homme aux bois*, Fayard.
- A. Douguedroit, 1976. *Les paysages forestiers de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes*, Aix, Édisud, 1976.
- Enquête sur les incendies de forêt dans la région des Maures et de l'Estérel*. 1869, Imprimerie impériale.
- P. Foncin, 1910. *Les Maures et l'Estérel*, Armand Colin.
- Forêt méditerranéenne*, 1979.
- E. Julliard, 1984. « Heurs et malheurs d'une forêt méditerranéenne. Le massif des Maures », *Forêt méditerranéenne*, t. VI, n° 1, p. 53-56.
- B. Kalaora et D. Poupardin, 1984. *Le corps forestier dans tous ses états*, Inra.
- Kunholtz-Lordat, 1938. *La terre incendiée*, Nîmes, Édition de la Maison Carrée.
- J.-P. Paulet, 1978. *L'homme et la forêt en Basse Provence*. Thèse doctorat État, Nice.
- Ch. de Ribbe, 1857. *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations, avant et après 1789*. Paris, Guillaumin.
- Ch. de Ribbe, 1866. *Les incendies de forêt dans la région des Maures et de l'Estérel*. Paris, Librairie agricole.
- Y. Rinaudo, 1978. *Les paysans du Var, fin XIX^e-début XX^e siècle*. Thèse doctorat État d'Aix.
- Y. Rinaudo, 1980. « Forêt et espace agricole: l'exemple du Var au XIX^e siècle ». *Des arbres et des hommes*, Édisud, p. 137-148.
- Y. Rinaudo, 1984. « Du passé au présent, la forêt méditerranéenne et ses déséquilibres ». *Forêt méditerranéenne*, t. VI, n° 2, p. 125-126.